



14/03, recul et suite....

En réponse à l'offensive de démantèlement de notre réseau définie dans le Cap 2022 du gouvernement et pour préparer la grève nationale du 14/03, la Cgt finances publiques du Finistère a contribué au mois de mars dans plusieurs centres à la tenue d'assemblées générales dans l'unité syndicale avec les personnels. Ceux-ci, en nombre dans plusieurs assemblées générales, ont alors exprimé leurs craintes, leur volonté d'agir et ont notamment signé une pétition intersyndicale pour le maintien de la mission foncière dans les SIP (par solidarité, elle fut massivement signée par les collègues de SIE et trésoreries).

Le 14/03, le taux de grévistes dans le Finistère fut de l'ordre de 42,00 % (des taux de plus de 55,00 % furent relevés ailleurs dans d'autres départements).

Et lors de cette même journée, une centaine d'agents avec les syndicats interpellèrent la direction départementale à Quimper.

Le 28/03, nous fûmes de nouveau en grève avec un taux de 24,56 % dans le département.

Depuis, nous avons obtenu de la direction le recul d'un an du projet de transfert de la mission foncière.

Recul (des reculs de différentes sortes ont été enregistrés ailleurs en France), il est donc possible de gagner sur les revendications par la mobilisation et la grève.

Nous ne pouvons cependant nous satisfaire de ce recul qui dissimule sans doute des projets à nouveau dangereux pour l'avenir de nos missions et ne devons pas être dupe de la volonté, plus ou moins cachée, de la direction départementale de ramener le nombre de SIE, de SIP et de trésoreries à quelques unités en application du projet " Cap 2022 " (voir l'exemple de la Vendée).

La Cgt Finances publiques du Finistère et ses militants sont donc convaincus que nous devons maintenir la vigilance et poursuivre le travail de mobilisation et d'information non seulement auprès des collègues des SIP mais aussi de ceux des SIE et trésoreries.

La Cgt Finances publiques du Finistère est convaincue que c'est tous ensemble, avec l'unité collègues-syndicats, par la mobilisation et l'établissement par les personnels des revendications, que l'on pourra gagner et les faire reculer à la fois sur le maintien de l'administration fiscale de proximité et aussi sur le maintien de notre statut et du Code des Pensions civiles et militaires (calcul sur les 6 derniers mois) menacés respectivement par le projet de loi Dussopt et la retraite à points de Macron-Delevoye à venir ".